

COMMUNE DE CATLLAR

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.)

- 1** Numéro de zone

Zones directement exposées aux risques

 - Zones à risque fort, *inconstructible*
 - Zones à risque moyen, *constructible sous conditions*
 - Zones à risque faible, *constructible sous conditions*

Zones non directement exposées aux risques

Périmètre d'application du règlement PPR

APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ
PRÉFECTORAL DU 16 JUILLET 2002.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation :
Le Chef du service interministériel de
défense et de protection civile,


Serge RICHARD



Echelle 1:5000



Direction Départementale de l'Agriculture
et de la Forêt des Pyrénées-Orientales

Service de Restauration des Terrains en Montagne
des Pyrénées-Orientales

